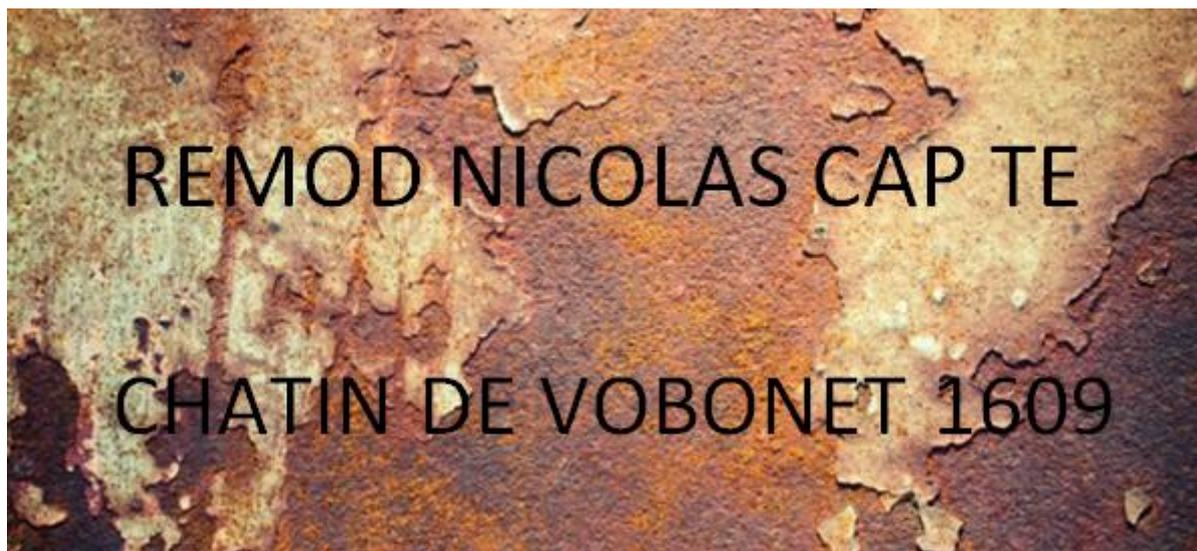


La g@zette

du Valbonnais

N° 197 – Mai 2024

Vaubonay : une plaque de cheminée en 1609



Une mystérieuse inscription sur une plaque foyère du début du XVII^e siècle (photomontage)

Dans son livre « Mystères et curiosités de l'Histoire... » paru en 1991, René Reymond écrit page 179 sous le titre « Une plaque de cheminée de 1609 » :

Dans la maison de famille de M. Masimbert, à Saint-Georges-de-Commiers, est scellée une ancienne plaque de cheminée provenant de Valbonnais. Cette plaque de 0,90 m de haut et de 1,11 m de large est encadrée d'un double filet en relief entourant sur chaque côté sept fleurs de lys. En haut, le double filet encadre l'inscription suivante :

REMOD NICOLAS CAP TE

CHATIN DE VOBONET 1609

En lettres hautes de 9 cm.

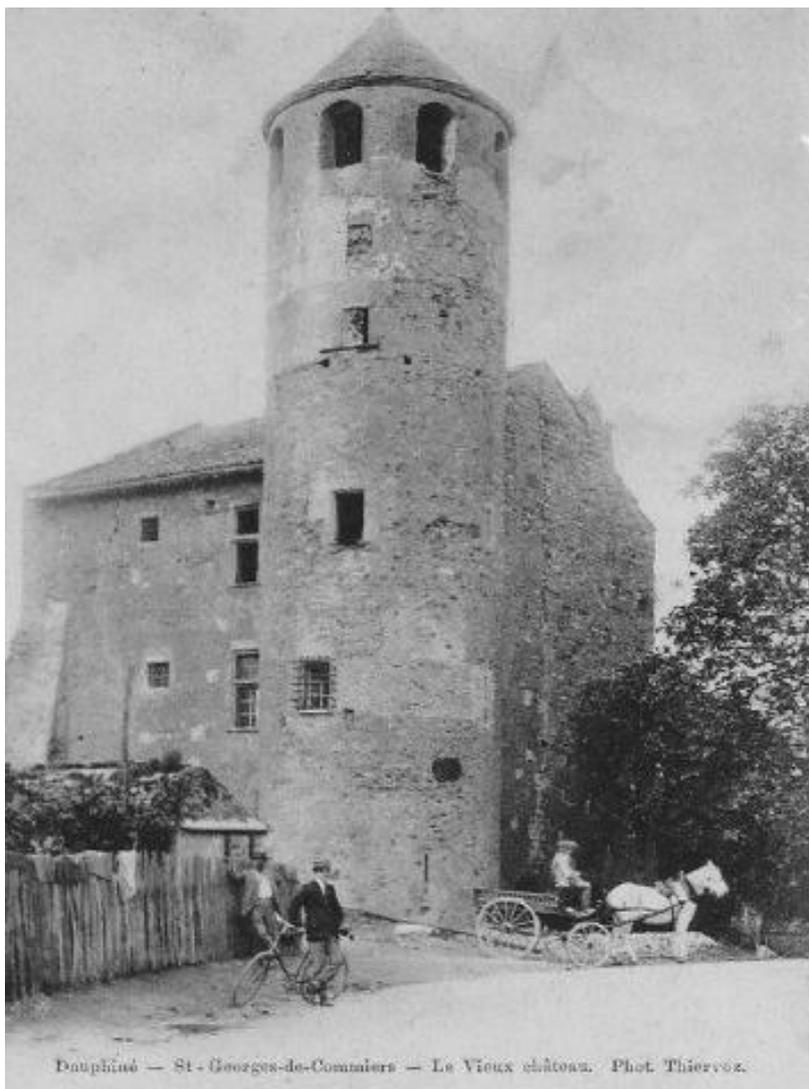
En 1938, M. Massimbert qui fit une communication à la Société Dauphinoise d'Ethnologie au sujet de cette plaque, pensait qu'il devait s'agir d'un certain Reymond Nicolas, capitaine de Valbonnais.

A diverses dates, de 1597 à 1721, on trouve comme châtelains de Valbonnais : Reymond Nicolas, Pierre Nicolet, Antoine et Pierre Nicollet. Cette plaque a dû être acquise chez un marchand de ferraille par un des anciens possesseurs de la maison où elle se trouve. Il faut souligner l'intérêt archéologique de cette plaque, certainement l'une des plus anciennes en Dauphiné avec la date. **[Fin de l'article de René Reymond]**

Nous avons retrouvé les publications de la société dauphinoise d'ethnologie et d'archéologie de Grenoble (en 1926, dans ses Procès-verbaux vol. 1 à 13, en 1941 dans ses Bulletins vol.30 page 70), lesquelles affirment que « *M. Masimbert pense qu'il doit s'agir d'un certain Raymond Nicolas, capitaine, châtelain de Valbonnais, quoique le mot Vobonet ne paraisse pas s'appliquer à cette localité* ».



L'historien René Reymond nous démontre l'excellente érudition d'un certain M. Massimbert de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'archéologie. Il s'agirait de l'avocat, historien, membre de l'académie delphinale, Adolphe Bonnet Masimbert (1856 – 1938), décédé à Saint Georges le Commiers



Maison forte
des Alleman
érigée au
XII^e siècle
à St Georges

La famille Masimbert possédait ce « Vieux château » à Saint Georges de Commiers et un petit manoir entre les deux hameaux de St Pierre et St Georges. La plaque foyère de 1609, qui était à l'origine à Valbonnais, dans la demeure du châtelain Raymond Nicolas, a été sans doute dans une de ces propriétés de la famille Masimbert.

A l'entrée du village de Saint Georges de Commiers, le vieux château est en fait une ancienne maison forte, érigée au XII^e siècle par un membre de la famille Alleman. (Je soutiens bien sûr la thèse de la priorité d'origine de la souche des Alleman de Valbonnais). Dans les siècles suivants, cette maison forte fut flanquée d'une haute tour ronde. Au XVII^e siècle, la seigneurie, à l'instar de celle de Valbonnais et cette bâtisse passe au connétable Lesdiguières.

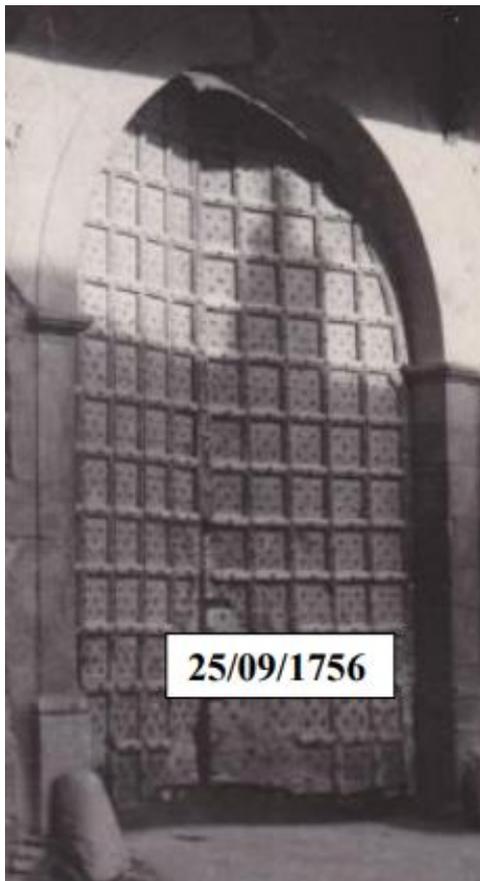
Dans les deux ouvrages de Charles Freynet, *Les Alleman de Valbonnais* (1937) et *Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais* (1939), on retrouve dans notre histoire locale quelques personnes remarquables qui ont porté, tout simplement le nom de *Vaubonay*. **[Phonétiquement : Voboné]**. Parmi les capitaines châtelains, chef de la juridiction du mandement de Valbonnais, il cite François Loys (1565), **François-Raymond Nicolas (1587-1625)**, André Richard (1626), Jacques Richard (1630-1640).

LA VOLERIE D'UN MANDRIN A VALBONNAIS (suite)

Par Jean Jacques DELCLOS

Valbonnais n'a pas été épargné, au fil du temps, par les mouvements de la « grande Histoire » et la G@zette du Valbonnais s'ingénie à faire revivre les moments les plus mémorables de la vie de la vallée.

Ainsi, le numéro 142 d'octobre 2019, évoquait « la volerie et l'agression le 25 septembre 1756 du notaire royal Jean-Baptiste BERNARD » à Valbonnais par les contrebandiers liés à la troupe du célèbre MANDRIN dont les aventures hantent encore le souvenir en Dauphiné.



Il faut absolument relire - ou lire - cet article parfaitement documenté qui relate avec une complète information MANDRIN, sa vie, son parcours et les vocations qu'il avait suscitées dans le brigandage, notamment auprès du surnommé « le petit Mandrin » Louis COCHET, et de l'un de ses acolytes, Vincent JOURDAN, dit « Bichon », dit « Paincuit ». »

Ce dernier, natif du Périer, faisait partie de la bande qui ravagea GAVET, COMBOVIN avant d'arriver sur notre terroir.

Gilbert JACQUET nous rapportait les termes du Jugement rendu à VALENCE le 17 octobre 1759 où il était reproché à Paincuit :

D'avoir, le 25 du même mois, conduit les sept mêmes Contrebandiers qui étoient avec lui au lieu de Valbonnais & leur avoir indiqué le S. Bernard riche Notaire, contre lequel il avoit

quelques griefs, & chez lequel ils furent effectivement pendant que ledit Jourdan resta hors du lieu où il était connu ; lequel Bernard fut maltraité, lié & menacé de la mort, & conduit à la Place dudit lieu où lesdits contrebandiers le forcèrent à leur donner plus de 200 louis qui lui furent prêtés & apportés par différens particuliers ; volerent chez lui dix-sept Couverts d'argent, deux Cuilliers à ragoût, trois Tasses, des Bagues dont une à diamant, une Croix, des Boucles d'oreille & quelque argent, après quoi ils retournèrent joindre ledit Jourdan qui eut une portion plus forte dudit vol dans le partage qui en fut fait [...] avons condamné ledit VINCENT JOURDAN à être pendu & étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive à une potence qui sera à cet effet dressée sur la Place des Clercs de cette ville de Valence, ensuite son corps mort exposé aux fourches patibulaires par l'Exécuteur de la haute Justice ; préalablement ledit Jourdan appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir par la bouche la vérité d'aucuns faits résultans du Procès & la révélation de ses Complices...

Une intéressante précision nous est apportée incidemment sur cette affaire dans un ancien ouvrage « La persécution religieuse dans le département de l'Isère de 1790 à 1802 » par Aimée Marie DE FRANCLIEU , tome 1 page 442.

L'auteur y évoque le curé de Valbonnais de 1755 à 1806, Joseph JOSSERAND.

« Messire JOSSERAND était d'une nature versatile et timide. On raconte encore à Valbonnais que la bande de Mandrin, ayant fait une excursion dans le pays, s'empara de l'un de ses paroissiens, Bernard, surnommé Coupatou, l'attacha à un arbre et fit dire aux habitants du village que si dans une heure on n'avait pas apporté une somme de 6000 francs pour sa rançon, on le mettrait à mort. Bernard était riche mais ne jouissait pas de l'estime de ses compatriotes. Aucun d'eux ne se chargea de réunir la somme demandée. M. JOSSERAND, quoi qu'ayant beaucoup à se plaindre de cet homme, réunit les 6 000 francs, les porta au lieu indiqué, et ramena son paroissien. » Ce bon pasteur méritait bien cet hommage de la G@zette !

Le point de vue du gazetier : le vent de l'histoire d'un Mandrin a soufflé sur le portail clouté de la maison de maître Bernard à Valbonnais. Aujourd'hui, un de ses vantaux menace de choir, patrimoine local en péril... L'évocation de la volerie du notaire royal valbonnetin en 1756 a séduit la revue des Amis de l'Histoire du Pays Vizillois, laquelle dans son N° 85 de novembre 2023 a repris in extenso mes pages construites avec des pépites glanées dans les Archives du Sénat de Savoie. Dans ce même N° 142 de ma gazette numérique, j'avais tenté de percer le mystère du contrebandier Valbonnetin « Joseph Champouillon », se disant natif de Vizille, condamné à être pendu et étranglé, puis exécuté le 21 mai 1767.

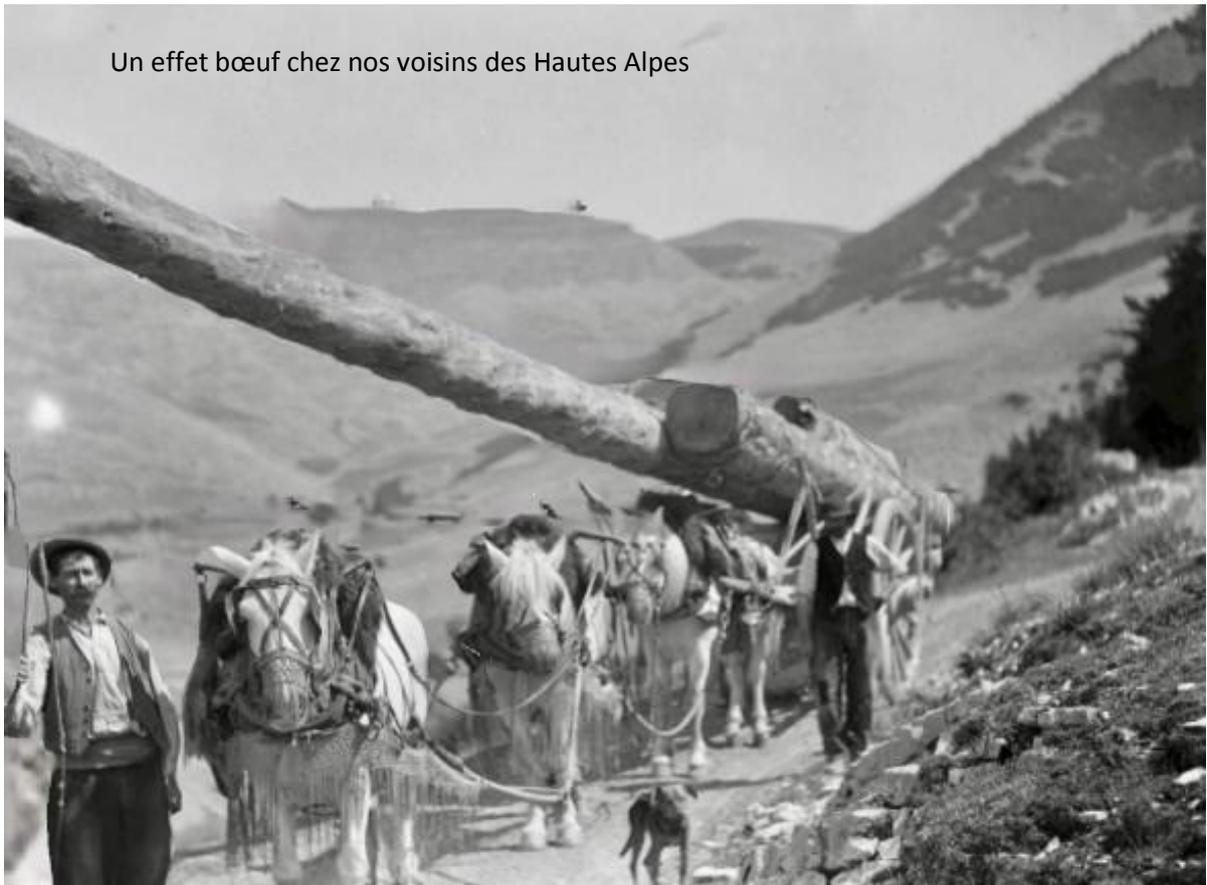


Dernière minute : Un contributeur à la valorisation du Patrimoine, fidèle lecteur de ma gazette numérique, est chargé d'organiser une exposition, à Saint - Etienne - de - Saint - Geoirs, village natal de Louis Mandrin, à l'occasion de la commémoration du 300^e anniversaire de sa naissance le 11 février 1725.

Du Valjouffrey... au moulin de La Roche, en 1734.

La Revue de géographie alpine parue en 1917 (page 56) nous apprend que «... ces bois sont au-dessus de La Bonne qui ne peut porter que des billions de huit à dix pieds [maximum 3 m 24] de long à cause des remous de son lit et les grosses pierres qu'elle charrie ». Au XVIII^e siècle, il fallait déjà voiturer tous ces billions, des bords de la Bonne jusqu'au scieur du moulin de La Roche. Des attelages de bœufs ou de chevaux ?

Un effet bœuf chez nos voisins des Hautes Alpes



Bail à prix fait : Christian Beaume nous a transcrit ce texte de 1734 du notaire Bernard, en respectant dans la mesure du possible l'orthographe de l'époque et l'absence de ponctuation, au risque de dérouter le lecteur.

Par devant moi notaire sousigné et présents les témoins bas nommés ce 11^e jour du mois de juin après midi année 1734 fut présent Pierre Vallet [né vers 1680, décédé à La Roche le 16 avril 1738] meunier au[x] moullins de La Roche lequel de son gré pour lui et les siens promet et s'oblige la faveur de sieur Joseph Maréchal marchand à La Mure de lui voiturer tous les billions appartenant à ce dernier qu'il a le long de la rivière de Bonne depuis la fin du dit constituant jusque au village de la Chapelle en Valjouffrey ensemble ceux qui sont au lieu

appellé au Corps de Garde au dessus du dit village de La Chapelle lesquels billions sont bois sapin ou mélaisé [le mélèze, une essence noble et incorruptible] et les mêmes qui furent saisis au profit de sa majesté aux habitants du dit village de La Chapelle et de ceux de Valsenestre en l'année 1732 et le nombre que le dit sieur Maréchal ci présent et acceptant indiquera au dit Vallet lesquels billions ce dernier voudra à ses moullins dans huit jours prochains a compter dès ce jour moyennant la somme de trois sols par billion que le dit sieur Maréchal promet et s'oblige payer au dit constituant s'estoit que les dits billions seront vandu à sa dite sie et tous lesquels billions le dit Vallet s'oblige de les sier [scier] ou faire sier entre ci aux festes de tous saints [la Toussaint] prochain venant moyennant cinq liards par (...) sans rien déroger aux trois sols par billion pour la voiture qui sera payée à proportion d'œuvre et les dits billions sié [sciés] le dit constituant arangera les planches de façon que le sieur Maréchal puisse connoistre s'il n'y a point de fraude ainsi comme entre les parties lesquelles pour l'observation de ce que dessus ont passés les promesses obligations et submissions [soumissions] en forme.

Fait et publié à Valbonnais dans ma maison aux présences de Lauran Combasson huissier sergent royal à La Mure et de honnête Jean Siaud du lieu de Chantelouve témoins requis signé le dit sieur Maréchal et Combasson non le dit Vallet et Siaud pour ne scavoir de ce enquis et requis d'esclarant les parties que la somme à quoi peut arriver la voiture et sciage des billions monte la somme de 49 livres.

Signés : Maréchal, Combasson et moi recevant Bernard notaire. [Pierre Bernard]

Le notaire Pierre Bernard, qui a rédigé cet acte, est né le 26 octobre à Valbonnais et décède le 3 août 1748 aux Engelas à l'âge de 74 ans. Pierre, du même prénom que son père, qui avait déjà son office notarial aux Engelas. Le 19 mai 1701, il aurait fait bâtir une chapelle, annexée à l'Eglise des Engelas, coté nord. Ce notaire, conseiller et procureur du roi en l'élection de Grenoble, devait être très fortuné, en dotant sa fille de 12 000 livres et possédant une maison palais et dépendances à Grenoble [sources Didier Beaume].

On retrouve plus tard un autre Pierre Vallet, né à Valbonnais le 19 octobre 1799, décédé à Entraigues le 28 décembre 1855, cultivateur, presseur d'huile et scieur à La Roche (sources généalogiques de Jean Pierre Escallon). Une ordonnance autorise le sieur Vallet (Pierre) demeurant à Entraigues, à maintenir en activité, pendant 5 années, la scierie dite de La Roche, qu'il possède sur le territoire de Valbonnais, à 800 m du bois de ladite commune, et dont la construction et le maintien ont été autorisés par ordonnances des 8 juin 1842 et 10 juillet 1845. Le même Pierre Vallet pourra par la suite ajouter une lame à la scierie de La Roche.